

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

Présents : DERRIEN Patrice, BLOUET Christine, BURGOD Stéphane, LAMBERT Damien PAILLE Françoise, PETRIER Pierre, ROBBE Pierre, ROUPIOZ Gilbert VERCAEMST Isabelle

Absents excusés : BERAUD François (procuration donnée à P. DERRIEN), BAU ROUPIOZ Valérie,

Absents : SZMALC Véronique, TILLIET Christophe,

Secrétaire : Christine BLOUET,

Réuni sous la présidence de M. Patrice DERRIEN, Maire, le Conseil Municipal a examiné les points suivants :

SOUMIS A DELIBERATION

Aire de jeux : attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'aire de jeux à proximité de la salle des fêtes et le lancement d'une consultation d'entreprises sous forme de procédure adaptée (MAPA) pour deux lots distincts :

- Lot n°1 : fourniture et pose des jeux
- Lot n° 2 : contrôle des jeux (avant mise en service puis contrôle annuel pendant 10 ans)

Après l'ouverture des enveloppes et après avoir analysé l'ensemble des dossiers, il est proposé de retenir les offres étant économiquement les plus avantageuses ci-dessous :

Pour le lot n° 1 « fourniture et pose des jeux », la proposition de la société HAGS France domiciliée ZA de la Houche 70240 MAILLERONCOURT-CHARETTE avec l'offre de base (sol en copeaux de bois) pour un montant de **20 801,00 € HT**

Pour le lot n° 2 « contrôle des jeux », l'offre de la société SCMS EUROPE, domiciliée 19 rue du Foug 54200 CHOLOY-MENILLOT pour un montant de **1 600,00 € HT** (comprenant la mise en service, et les contrôles annuels)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer les deux lots relatifs à la réalisation du projet d'aménagement de l'aire de jeux conformément à :

- **Pour le lot n° 1 « fourniture et pose des jeux »**, la proposition de la société HAGS France domiciliée ZA de la Houche 70240 MAILLERONCOURT-CHARETTE avec l'offre de base (sol en copeaux de bois) pour un montant de **20 801,00 € HT**
- **pour le lot n° 2 « contrôle des jeux »**, l'offre de la société SCMS EUROPE, domiciliée 19 rue du Foug 54200 CHOLOY-MENILLOT pour un montant de **1 600,00 € HT** (comprenant la mise en service, et les contrôles annuels)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire, notamment les marchés.

AUTORISE M. le Maire à demander une subvention au titre de la F.D.D.T. 2017 auprès du Conseil Départemental.

Fin de séance à 19 h00